



	EXÉCUTION	PLANIFICATION ET SUIVI
PRÉPARATION DE TERRAIN (T1)		
Scarifiage en plein		
Scarificateur à disques (Type TTS) (T3) (T5)	213 \$/ha	27 \$/ha
Scarificateur à disques hydrauliques (T3) (T5)		
(Types TTS hydrauliques, Donaren, Equisyl ou râteau scarificateur (requin))	280 \$/ha	27 \$/ha
Scarificateur à disques hydrauliques (Bracke T-26) avec débardeur (T3) (T5)	310 \$/ha	27 \$/ha
Scarificateur à disques hydrauliques (Bracke T-26) avec porteur (T3) (T5)	347 \$/ha	27 \$/ha
Scarificateur à monticules (Bracke M-36a) (T5)	322 \$/ha	27 \$/ha
Scarificateur à cônes hydrauliques (Type Wadell) (T3) (T5)	365 \$/ha	27 \$/ha
Rouleau écraseur et scarificateur à disques passifs	646 \$/ha	27 \$/ha
Scarifiage partiel par poquets		
Dans des trouées	875 \$/ha	27 \$/ha
Dans des parquets	761 \$/ha	27 \$/ha
Dans des coupes de régénération	666 \$/ha	27 \$/ha
Dans les groupes d'arbres et éclaircies sélectives	258 \$/ha	27 \$/ha
Herses forestières (Types Rome et Crabe)		
Herse régulière (T4)	298 \$/ha	27 \$/ha
Herse 36 pouces	654 \$/ha	27 \$/ha
Labourage et hersage		
Herses forestières (Types Rome et Crabe)	1 612 \$/ha	27 \$/ha
Déblaiement		
Tracteur sur chenilles avec pelle râteau	587 \$/ha	27 \$/ha
Déblaiement d'hiver avec tracteur sur chenille avec lame tranchante	599 \$/ha	27 \$/ha
Abatteuse groupeuse	469 \$/ha	27 \$/ha
Débusqueuse avec pelle râteau	496 \$/ha	27 \$/ha
Pelle hydraulique	496 \$/ha	27 \$/ha
Scarifiage manuel		
Taupe ou pioche forestière (T2)	518 \$/1 000 microsites	11 \$/1 000 microsites
PLANTATION (T2)		
Groupe de production prioritaire de SEPM, thuya, SEPM-THO, pruche et mixtes admissibles		
Avec préparation de terrain		
Racines nues		
Plants de moyennes dimensions	256 \$/1 000 plants	21 \$/1 000 plants
Plants de fortes dimensions	414 \$/1 000 plants	21 \$/1 000 plants
Récipients		
113-25	197 \$/1 000 plants	21 \$/1 000 plants
67-50	205 \$/1 000 plants	21 \$/1 000 plants
45-110	234 \$/1 000 plants	21 \$/1 000 plants
25-200	313 \$/1 000 plants	21 \$/1 000 plants
Plants de fortes dimensions (300 cc et plus)	360 \$/1 000 plants	21 \$/1 000 plants
Sans préparation de terrain		
Racines nues		
Plants de moyennes dimensions	274 \$/1 000 plants	21 \$/1 000 plants
Plants de fortes dimensions	432 \$/1 000 plants	21 \$/1 000 plants
Récipients		
113-25	212 \$/1 000 plants	21 \$/1 000 plants
67-50	223 \$/1 000 plants	21 \$/1 000 plants
45-110	252 \$/1 000 plants	21 \$/1 000 plants
25-200	330 \$/1 000 plants	21 \$/1 000 plants
Plants de fortes dimensions (300 cc et plus)	378 \$/1 000 plants	21 \$/1 000 plants
PLANTATION (T2)		
Groupe de production prioritaire de pin et feuillus (excluant le peuplier)		
Avec préparation de terrain		
Racines nues		
Plants de moyennes dimensions	302 \$/1 000 plants	32 \$/1 000 plants
Plants de fortes dimensions	464 \$/1 000 plants	32 \$/1 000 plants
Récipients		
45-110	282 \$/1 000 plants	32 \$/1 000 plants
25-200	359 \$/1 000 plants	32 \$/1 000 plants
Plants de fortes dimensions (300 cc et plus)	409 \$/1 000 plants	32 \$/1 000 plants

PLANTATION (T2)		
Groupe de production prioritaire de pin et feuillus (excluant le peuplier)		
Sans préparation de terrain		
Racines nues		
Plants de moyennes dimensions	321 \$/1 000 plants	32 \$/1 000 plants
Plants de fortes dimensions	482 \$/1 000 plants	32 \$/1 000 plants
Récipients		
45-110	300 \$/1 000 plants	32 \$/1 000 plants
25-200	377 \$/1 000 plants	32 \$/1 000 plants
Plants de fortes dimensions (300 cc et plus)	427 \$/1 000 plants	32 \$/1 000 plants
Groupe de production prioritaire de peuplier		
Avec préparation de terrain / Racines nues / Plants de fortes dimensions	655 \$/1 000 plants	32 \$/1 000 plants
REGARNI DE LA RÉGÉNÉRATION NATURELLE (T2)		
Groupe de production prioritaire SEPM, thuya, SEPM-THO, pruche et mixtes admissibles		
Avec préparation de terrain		
Racines nues		
Plants de moyennes dimensions	302 \$/1 000 plants	32 \$/1 000 plants
Plants de fortes dimensions	464 \$/1 000 plants	32 \$/1 000 plants
Récipients		
113-25	218 \$/1 000 plants	32 \$/1 000 plants
67-50	250 \$/1 000 plants	32 \$/1 000 plants
45-110	282 \$/1 000 plants	32 \$/1 000 plants
25-200	359 \$/1 000 plants	32 \$/1 000 plants
Plants de fortes dimensions (300 cc et plus)	409 \$/1 000 plants	32 \$/1 000 plants
Sans préparation de terrain		
Racines nues		
Plants de moyennes dimensions	321 \$/1 000 plants	32 \$/1 000 plants
Plants de fortes dimensions	482 \$/1 000 plants	32 \$/1 000 plants
Récipients		
113-25	234 \$/1 000 plants	32 \$/1 000 plants
67-50	268 \$/1 000 plants	32 \$/1 000 plants
45-110	300 \$/1 000 plants	32 \$/1 000 plants
25-200	377 \$/1 000 plants	32 \$/1 000 plants
Plants de fortes dimensions (300 cc et plus)	427 \$/1 000 plants	32 \$/1 000 plants
Groupe de production prioritaire de pin et feuillus (excluant le peuplier)	615 \$/1 000 plants	32 \$/1 000 plants
Groupe de production prioritaire de peuplier	702 \$/1 000 plants	32 \$/1 000 plants
ENRICHISSEMENT (T2)	615 \$/1 000 plants	32 \$/1 000 plants
ENSEMENCEMENT DE PINS		
Aérien (T1)	44 \$/ha	21 \$/ha
Terrestre (T1 ou T2 selon type d'exécution)	163 \$/ha	21 \$/ha
Mini-serres (T2)	365 \$/1 000 micrositesensemencés	21 \$/1 000 micrositesensemencés
DÉGAGEMENT MÉCANIQUE DE LA RÉGÉNÉRATION (T2)		
EXÉCUTION		
Valeur par hectare = 310,09+(19,87*recouvrement FFÉ)+(0,0033*densité totale)+(193,98*mode)		86 \$/ha
Recouvrement FFÉ : Proportion moyenne de superficie couverte par le Framboisier, Fougère et Épilobe		
Densité totale : Nombres de tiges de 15 cm et plus de hauteur à l'hectare		
Mode de régénération (1) régénération naturelle ou regarni de régénération naturelle; ou (0) plantation ou regarni de plantation)		
ÉCLAIRCIE PRÉCOMMERCIALE (T2)		
Groupe de production prioritaire de SEPM, thuya, SEPM-THO, peupliers, mixtes (R-BOP, R-PEU, R-ERO, BOP-R, PEU-R, ERO-R, R-BOU(R), R-FPT(R), R-ERS(R), R-FT(R))		
EXÉCUTION		
Valeur par hectare = 502,09 x ln(ti/ha) - 3 881,20		70 \$/ha
ln : logarithme en base e		
ti : nombre de tiges d'essences résineuses et feuillues		
ha : hectare		
Groupe de production prioritaire de pin, pruche et mixtes (R-BOU(F), R-FPT(F), R-ERS(F), R-FT(F))		
991 \$/ha		70 \$/ha
Groupe de production prioritaire de feuillus excluant le peuplier		
Sans taille de formation	991 \$/ha	70 \$/ha
Avec taille de formation	1 115 \$/ha	70 \$/ha

ÉLAGAGE PHYTOSANITAIRE (T2)	478 \$/ha	80 \$/ha
FERTILISATION (T1)	459 \$/ha	27 \$/ha
DRAINAGE (T1)		
Milieu dénudé (sans abattage préalable)	2,00 \$/m ou m ³	0,08 \$/m ou m ³
Milieu boisé (sans abattage préalable)	2,30 \$/m ou m ³	0,08 \$/m ou m ³
Milieu boisé (avec abattage préalable)	2,50 \$/m ou m ³	0,08 \$/m ou m ³
COUPE DE JARDINAGE (2) (T1) (T6) (T9)		
COUPE DE JARDINAGE AVEC ASSAINISSEMENT (2) (T1) (T6) (T9)	574 \$/ha	75 \$/ha
COUPE DE PRÉJARDINAGE (2) (T1) (T6) (T9)		
COUPE DE PRÉJARDINAGE AVEC ASSAINISSEMENT (2) (T1) (T6) (T9)	574 \$/ha	75 \$/ha
COUPE DE JARDINAGE ACÉRICOFORESTIER (2) (T1) (T6) (T9)	574 \$/ha	75 \$/ha
COUPE DE JARDINAGE AVEC TROUÉES (2) (T1) (T6) (T9)		
COUPE DE JARDINAGE AVEC TROUÉES ET ASSAINISSEMENT (2) (T1) (T6) (T9)	574 \$/ha	75 \$/ha
COUPE DE JARDINAGE PAR PIED D'ARBRE ET PAR GROUPE D'ARBRES (2) (T1) (T6) (T8) (T9)		
COUPE DE JARDINAGE PAR PIED D'ARBRE ET PAR GROUPE D'ARBRES AVEC ASSAINISSEMENT (2) (T1) (T6) (T8) (T9)	574 \$/ha	75 \$/ha
COUPE DE JARDINAGE AVEC RÉGÉNÉRATION PAR PARQUETS (2) (T1) (T6) (T9)	532 \$/ha	75 \$/ha
ÉCLAIRCIE SÉLECTIVE (2) (T1) (T6) (T8) (T11)	574 \$/ha	75 \$/ha
ÉCLAIRCIE COMMERCIALE D'ÉTALEMENT (2) (T1) (T6) (T9)	574 \$/ha	75 \$/ha
ÉCLAIRCIE COMMERCIALE (2) (T1)		
Groupe de production prioritaire [SEPM, thuya, SEPM-THO et mixtes (R-BOP, R-PEU, R-ERO, R-BOU(R), R-FPT(R), R-ERS(R), R-FT(R))] (T7)		
EXÉCUTION		
Valeur par hectare = (282,31 / (DHP moyen récolté x 0,0414) ²) - (163*mode)		75 \$/ha
Mode : (1) sans martelage; ou (0) avec martelage)		
Groupe de production prioritaire de [pin et pruche] (T7) (T9), [feuillus et mixtes (BOP-R, PEU-R, ERO-R, R-BOU(F), R-FPT(F), R- ERS(F), R-FT(F))] (T6) (T11)	601 \$/ha	75 \$/ha
ÉCLAIRCIE COMMERCIALE POUR AUTRES FINS (2) (T1)		
Groupe de production prioritaire de [SEPM, thuya, SEPM-THO et mixtes (R-BOP, R-PEU, R-ERO, R-BOU(R), R-FPT(R), R-ERS(R), R-FT(R))] (T7)		
EXÉCUTION		
Valeur par hectare = (282,31 / (DHP moyen récolté x 0,0414) ²) - (163*mode)	75 \$/ha	
Mode : (1) sans martelage; ou (0) avec martelage)		
Groupe de production prioritaire de peuplier (T11), [bouleau à papier et mixtes (BOP-R, PEU-R, ERO-R)] (T6) (T11)	601 \$/ha	75 \$/ha
COUPE PROGRESSIVE (2) (3) (T1)		
Coupe progressive d'ensemencement		
Groupe de production prioritaire de [SEPM, thuya et SEPM-THO] (T7) (T10)	463 \$/ha	75 \$/ha
Groupe de production prioritaire de [pin et pruche et mixtes (R-BOP, R-PEU, R-ERO, R-BOU(R), R-FPT(R), R-ERS(R), R-FT(R)] (T7) (T9), [feuillus (excluant le peuplier) et mixtes (BOP-R, PEU-R, ERO-R, R-BOU(F), R-FPT(F), R-ERS(F), R-FT(F))] (T11)	271 \$/ha	75 \$/ha
Coupe progressive avec sélection rapprochée		
Tous les groupes de production prioritaire admissibles	225 \$/ha	75 \$/ha
COUPE AVEC RÉSERVE DE SEMENCIERS (T1)	23 \$/ha	75 \$/ha
COUPE PAR BANDES AVEC PROTECTION DE LA RÉGÉNÉRATION ET DES SOLS (2) (3) (T1)	253 \$/ha	75 \$/ha
COUPE D'AMÉLIORATION (2) (T1) (T6) (T9)	574 \$/ha	75 \$/ha

- (1) Pour connaître le pourcentage d'admissibilité en paiement des redevances de la valeur d'un traitement sylvicole, se référer aux articles 11 et suivants du Règlement sur les redevances forestières. Les valeurs des traitements admissibles s'appliquent autant à des travaux faits en régie qu'à des travaux accordés à contrat.
- (2) La valeur d'exécution du traitement comprend des coûts de récolte, de construction de chemins forestiers, de supervision ou de martelage des arbres.
- (3) La récolte finale de la coupe par bande et de la coupe progressive ne sont pas admissibles en paiement des droits

Le tableau 1 ci-dessous présente que la valeur d'exécution du traitement peut être majorée :

T1	de 3.2% lorsqu'ils sont réalisés à partir d'hébergement adéquat pour les traitements sylvicoles non-commerciaux mécanisés et les traitements sylvicoles commerciaux.
T2	de 12.6% lorsqu'ils sont réalisés à partir d'hébergement adéquat pour les traitements sylvicoles non-commerciaux non mécanisés.
T3	de 89% lorsque le traitement nécessite un double passage.
T4	de 79% lorsque le traitement nécessite un double passage.
T5	de 5.1% lorsque le traitement est réalisé dans la classe de pente C identifiée sur la carte des classes de pente numérique. de 45% lorsque le traitement est réalisé dans la classe de pente D identifiée sur la carte des classes de pente numérique. de 146% lorsque le traitement est réalisé dans la classe de pente E identifiée sur la carte des classes de pente numérique.
T6	de 32 \$/ha lorsque des sentiers d'abattage et de débardage ont fait l'objet d'un rubannage à tous les 33 mètres.
T7	de 71 \$/ha si le martelage des arbres est réalisé en tenant compte des tiges à conserver (martelage positif).
T8	de 219 \$/ha pour la réalisation de poquets lors des opérations de récolte.

Le tableau 2 ci-dessous présente que la valeur d'exécution du traitement est majorée :

T9	de 98 \$/ha pour la réalisation du martelage négatif.
T10	de 163 \$/ha pour la réalisation du martelage négatif.
T11	de 169 \$/ha pour la réalisation du martelage négatif et positif.